

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

31 décembre 2008

Table des matières

Rapport des vérificateurs	2
Bilans consolidés	3
États consolidés des résultats	4
États consolidés du résultat étendu	5
États consolidés de l'avoir des porteurs de parts	6
États consolidés des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-54

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu Pages Jaunes

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Deloitte + Touche s.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 4 février 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 10800

Bilans consolidés**Aux 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

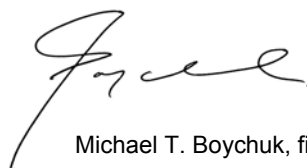
	2008	2007
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 054 \$	53 275 \$
Débiteurs	249 786	225 251
Charges payées d'avance	11 596	9 090
Frais de publication reportés et autres actifs	140 741	125 344
Impôts futurs (note 13)	43 723	65 659
	470 900	478 619
FRAIS DE PUBLICATION REPORTÉS	12 068	10 216
IMMOBILISATIONS (note 4)	104 642	125 769
AUTRES ACTIFS (note 5)	2 315	4 612
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	4 500	4 365
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	2 102 466	2 066 167
ÉCART D'ACQUISITION (note 7)	6 648 667	6 570 746
IMPÔTS FUTURS (note 13)	20 661	5 018
	9 366 219 \$	9 265 512 \$
PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	209 284 \$	207 487 \$
Distributions à payer	50 709	50 210
Produits reportés	112 364	102 611
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	3 807	4 416
	376 164	364 724
CRÉDITS REPORTÉS	26 143	28 332
IMPÔTS FUTURS (note 13)	117 114	109 642
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)	78 197	65 442
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	3 974	-
DETTE À LONG TERME (note 10)	2 420 049	2 133 179
DÉBENTURES ÉCHANGEABLES (note 11)	285 470	280 553
ACTIONS PRIVILÉGIÉES (note 12)	489 072	487 238
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	8 544	10 222
ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (notes 21 et 26)		
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS	5 561 492	5 786 180
	9 366 219 \$	9 265 512 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Fonds



Marc L. Reisch, fiduciaire



Michael T. Boychuk, fiduciaire

États consolidés des résultats**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts)

	2008	2007
Produits	1 696 713 \$	1 624 424 \$
Charges d'exploitation	764 007	750 264
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration et charges spéciales	932 706	874 160
Amortissement (notes 4 et 6)	186 065	225 584
Frais de restructuration et charges spéciales (note 23)	36 225	-
Bénéfice d'exploitation	710 416	648 576
Frais financiers, montant net (note 22)	142 261	137 361
Perte de valeur sur le placement disponible à la vente (note 5)	4 775	-
Bénéfice avant dividendes sur actions privilégiées, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	563 380	511 215
Dividendes sur actions privilégiées	22 750	16 026
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	540 630	495 189
Charge (économie) d'impôts (note 13)	30 664	(33 108)
Part des actionnaires sans contrôle	739	588
Bénéfice net	509 227 \$	527 709 \$
Bénéfice de base par part	0,97 \$	0,99 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part (note 18)	523 444 129	530 604 504
Bénéfice dilué par part	0,89 \$	0,95 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part (note 18)	614 710 805	586 549 728

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2008	2007
Bénéfice net	509 227 \$	527 709 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts connexes :		
Pertes non réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ¹	(2 767)	-
Pertes réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ²	(1 849)	-
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours des périodes antérieures, porté aux résultats au cours de l'exercice ³	(306)	(209)
Variation des gains et pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(4 922)	(209)
Perte non réalisée sur le placement disponible à la vente au cours de l'exercice ⁴	(3 414)	(1 361)
Perte non réalisée sur le placement disponible à la vente portée aux résultats au cours de l'exercice (note 5)	4 775	-
Variation des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	1 361	(1 361)
Gains non réalisés à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	12 060	-
Autres éléments du résultat étendu	8 499	(1 570)
Résultat étendu	517 726 \$	526 139 \$

¹ Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 1 207 \$.² Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 806 \$.³ Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 125 \$ (200 \$ en 2007).⁴ Déduction faite des impôts de néant (néant en 2007).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de l'avoir des porteurs de parts**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007**

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital des porteurs de parts (note 14)	Bons de souscription	Composante capitiaux propres des débentures échangeables	Parts restreintes	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16)	Déficit	Total
Solde au 31 décembre 2006, tel que présenté précédemment	6 305 850 \$	6 250 \$	12 542 \$	(19 187) \$	7 515 \$	- \$	(481 426)	5 831 544 \$
Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle convention comptable	-	-	-	-	-	2 202	537	2 739
Solde au 1 ^{er} janvier 2007, montant retraité	6 305 850	6 250	12 542	(19 187)	7 515	2 202	(480 889)	5 834 283
Émission de parts (note 14)	15 621	-	-	-	-	-	-	15 621
Parts restreintes (note 19)	-	-	-	(17 718)	9 429	-	-	(8 289)
Parts restreintes – acquises (note 19)	-	-	-	1 508	(1 508)	-	-	-
Distributions (note 15)	-	-	-	-	-	-	(581 986)	(581 986)
Bons de souscription – échus (note 14)	-	(6 250)	-	-	6 250	-	-	-
Obligations en vertu d'options sur actions attribuées (note 19)	-	-	-	-	412	-	-	412
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-	-	(1 570)	-	(1 570)
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	527 709	527 709
Solde au 31 décembre 2007	6 321 471	-	12 542	(35 397)	22 098	632	(535 166)	5 786 180
Émission de parts (note 14)	6 422	-	-	-	-	-	-	6 422
Rachat de parts (note 14)	(183 477)	-	-	-	49 918	-	-	(133 559)
Parts restreintes (note 19)	-	-	-	(24 103)	8 756	-	-	(15 347)
Parts restreintes – acquises (note 19)	-	-	-	1 197	(1 197)	-	-	-
Distributions (note 15)	-	-	-	-	-	-	(599 930)	(599 930)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-	-	8 499	-	8 499
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	509 227	509 227
Solde au 31 décembre 2008	6 144 416 \$	- \$	12 542 \$	(58 303) \$	79 575 \$	9 131 \$	(625 869)	5 561 492 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	509 227 \$	527 709 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :		
Amortissement	186 065	225 584
Amortissement des frais de financement reportés	7 186	5 824
Accroissement de valeur lié aux débentures échangeables	2 377	2 233
Perte de valeur sur le placement disponible à la vente	4 775	-
Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux	12 755	11 387
Éléments relatifs aux instruments financiers dérivés sans incidence sur la trésorerie	(200)	(2 712)
Charge au titre de la rémunération à base d'actions	8 756	9 841
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(4 335)	(2 752)
Charge (économie) d'impôts futurs (note 13)	18 945	(39 901)
Part des actionnaires sans contrôle	739	588
Variation de l'actif et du passif d'exploitation (note 20)	(53 934)	(42 261)
	692 356	695 540
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette bancaire prise en charge (note 3)	(212 125)	(341 648)
Acquisition d'immobilisations	(43 423)	(73 129)
Produit des avantages incitatifs relatifs à un bail	266	5 840
Acquisition d'un placement	-	(5 003)
Acquisition d'actifs incorporels	(100)	(93)
	(255 382)	(414 033)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	424 055	72 000
Remboursement sur la dette à long terme	(141 866)	(246 747)
Distributions aux porteurs de parts	(599 431)	(580 104)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	(2 417)	(866)
Émission d'actions privilégiées	-	500 000
Produit de l'exercice d'options (note 14)	2 284	4 393
Rachat de parts (note 14)	(122 102)	-
Achat de parts restreintes	(24 103)	(17 718)
Produit découlant d'instruments financiers dérivés, montant net (note 24)	560	-
Frais reportés	(2 294)	(16 598)
	(465 314)	(285 640)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	119	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(28 221)	(4 133)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	53 275	57 408
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	25 054 \$	53 275 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 20)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Description du Fonds

Le Fonds est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée selon les lois de la province d'Ontario le 25 juin 2003 en vertu d'une déclaration de fiducie et modifiée par des déclarations modifiées et mises à jour. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de YPG Trust (la « Fiducie »), une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de société en commandite de YPG LP et des actions de YPG General Partner Inc. (« YPG GP »), l'associé commandité de YPG LP. YPG LP, par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités liées aux annuaires imprimés ainsi qu'à la publicité sous forme d'annonces classées dans toutes les provinces du Canada. Depuis septembre 2008, le Fonds exerce également des activités liées à des annuaires indépendants dans certains marchés de la côte est et du sud-est américains. Dans les présentes, les références au Fonds ont trait à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie et à l'information fournie sur le Fonds et ses filiales sur une base consolidée.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Adoption de nouvelles conventions comptables

Les normes suivantes ont été adoptées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2008.

a) Le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*. Ce chapitre décrit les informations à fournir relativement à l'importance des instruments financiers en ce qui concerne la situation financière et la performance du Fonds. Il décrit également la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds est exposé au cours de l'exercice et à la date du bilan consolidé, et la façon dont le Fonds gère ces risques. Les principes exposés dans ce chapitre complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*, et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*.

b) Le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*. Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Les normes de ce chapitre remplacent les normes du chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*.

c) Le chapitre 1535, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*. Ce chapitre établit les normes quant aux informations à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité.

Les informations à fournir en conséquence de l'adoption de ces normes sont présentées dans les notes des états financiers consolidés (notes 24 et 25).

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Fonds comprennent les comptes de la Fiducie, de YPG LP, de YPG GP, de Les Placements YPG inc., de Groupe Pages Jaunes Cie (« GPJ Cie »), de Guides Snap inc., de Société en commandite Vertical Guides (« Vertical Guides s.e.c. »), de Société Trader (« Trader »), de LesPAC s.e.n.c. (« LesPAC ») de même que ceux de YPG (USA) Holdings, Inc., de Yellow Pages Group, LLC et de YPG Directories, LLC. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

2. Principales conventions comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts de fonds et, de temps à autre, des placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à la juste valeur et les variations sont comptabilisées au titre des frais financiers.

Placement

Le placement est classé comme disponible à la vente. Le placement est comptabilisé à la juste valeur et les variations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu de chaque période. Le Fonds surveille son placement afin de déceler toute baisse de valeur durable de la juste valeur et inscrit des pertes de valeur dans le résultat net lorsque surviennent des baisses de valeur durables de la valeur estimative.

Produits

Le Fonds comptabilise des produits pour les deux secteurs selon les principes mentionnés ci-dessous seulement lorsque les frais imputés sont fixes ou déterminables, que les clients du Fonds comprennent la nature et les conditions particulières des opérations convenues et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Annuaire

Les produits sont tirés de la vente de publicité dans les annuaires téléphoniques. Les produits tirés de la publicité sont généralement facturés, conformément aux modalités des ententes conclues avec les annonceurs, et constatés sur une base mensuelle pendant la durée de vie estimative de la publicité pour les annuaires téléphoniques imprimés ou en ligne, qui est d'au plus douze mois, ou une période d'au plus vingt-quatre mois dans le cas de certains annuaires alphabétiques, à compter de la date de livraison ou d'affichage. Les montants facturés initialement pour les annuaires sont reportés et constatés sur la période de facturation au cours de laquelle les annuaires correspondants sont en circulation, qui est d'au plus douze mois ou, dans le cas de certains annuaires alphabétiques, d'au plus vingt-quatre mois.

Médias verticaux

Les produits relatifs aux annonces classées privées et commerciales de même qu'aux grandes annonces publiées sur une base hebdomadaire ou mensuelle, sont constatés au moment de la publication des annonces. Les produits relatifs à la publication d'annonces apparaissant à plusieurs reprises sont reportés et constatés au cours de la période où les annonces sont affichées.

Les produits de distribution, déduction faite des retours, sont constatés sur une base hebdomadaire au moment de la livraison des publications aux consommateurs. Les produits de distribution sont gagnés principalement à la livraison des publications aux établissements de détail par des distributeurs indépendants.

Frais de publication reportés

Les coûts directs et différentiels engagés pour la vente, la production et la distribution des annuaires imprimés non encore publiés sont reportés. Au moment de la publication, ces coûts sont amortis sur la période au cours de laquelle les produits connexes sont constatés.

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Autre matériel	3 ans à 12 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux respectifs

Les actifs en cours de développement se composent principalement des logiciels développés à l'interne qui ne sont pas amortis tant que les actifs ne peuvent pas être utilisés. Lorsque ces actifs peuvent être utilisés, ils sont reclassés dans les logiciels et amortis sur leur durée de vie prévue.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis comme suit :

Ententes de non-concurrence et logos	Amortissement linéaire sur la durée de vie de l'entente
Contrats conclus avec des clients	Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 12 mois
Relations-clients	Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 24 mois
Marque de commerce liée à Advertising Directory Solutions Holdings Inc. (« ADS »)	Amortissement linéaire sur 6 ans
Noms de domaine liés à ADS	Amortissement linéaire sur 18 ans
Logiciels	Amortissement linéaire sur 3 ans

Les coûts liés aux logiciels développés à l'interne sont portés au bilan dans les actifs incorporels à partir du moment où l'élaboration conceptuelle, la conception et la mise à l'essai des différents projets logiciels sont achevées et lorsque la direction autorise le projet et s'engage à le financer. Le Fonds ne porte pas au bilan les projets pilotes et les projets qui, à son avis, n'offrent que peu de perspectives d'avantages économiques futurs.

Les coûts liés aux logiciels développés à l'interne comprennent les coûts se rapportant aux outils logiciels et aux licences d'utilisation de logiciels employés dans le développement des systèmes du Fonds. Ces coûts comprennent également les coûts liés à la rémunération directement liée aux projets ainsi qu'aux services-conseils.

Certaines marques de commerce et certains noms de domaine sont considérés comme des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis; ils font plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si les circonstances changent, en fonction de leur juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme ayant une durée de vie définie sont examinés lorsque des événements ou des changements de situation font en sorte que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession éventuelle. La perte de valeur est calculée en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

2. Principales conventions comptables (suite)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'entreprise acquise sur le montant net des valeurs attribuées aux actifs acquis et aux passifs pris en charge, moins toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement, le 31 décembre, ou plus fréquemment si un événement ou un changement de situation indique que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La dépréciation de l'écart d'acquisition est évaluée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à la valeur comptable sous-jacente de l'actif net de l'unité en question, y compris l'écart d'acquisition. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, il faut procéder à une évaluation plus détaillée de la perte de valeur de l'écart d'acquisition. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition dépasse sa juste valeur implicite. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition est estimée de la même façon qu'est déterminé l'écart d'acquisition à la date d'acquisition d'une entité; il s'agit de la différence entre l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation et la juste valeur de ses actifs et passifs identifiables.

Régimes d'avantages sociaux des employés

Le Fonds dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des employés de GPJ Cie. Le 2 octobre 2006, à la suite de l'acquisition de MTS Media (« MTS »), les employés de MTS ont souscrit au volet à prestations déterminées du régime. Le 30 avril 2007, à la suite de l'acquisition d'Aliant Directory Services (« Aliant »), GPJ est devenu le promoteur du régime à prestations déterminées d'Aliant. Le 19 décembre 2008, la fusion des régimes de retraite d'Aliant Actimedia et de GPJ Cie qui a pris effet le 30 avril 2007 a été approuvée par les autorités régissant les régimes de retraite. Le Fonds dispose également de régimes de retraite à prestations déterminées supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants et régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts à la quasi-totalité des employés du Fonds.

Le Fonds comptabilise ses obligations liées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calcul actuariel selon :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des services;
- un taux d'actualisation établi en fonction des taux d'intérêt du marché sur les instruments d'emprunt de qualité supérieure et dont les flux de trésorerie correspondent au montant et à l'échelonnement des prestations versées prévues;
- les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé.

L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur la tranche de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des employés actifs, la moyenne pondérée s'établissant à 16 années à la fin de l'exercice. Le rendement prévu sur les actifs du régime s'appuie sur le taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime, lesquels sont mesurés à la juste valeur. Le Fonds utilise le 31 décembre comme date de mesure des régimes. Une évaluation est effectuée au moins tous les trois ans pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des autres avantages futurs des employés aux fins de la capitalisation. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2006 pour les régimes de prestations de retraite, et au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi de GPJ Cie et d'Aliant, respectivement. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera effectuée au 31 décembre 2009 pour le régime de prestations de retraite. Dans le cas des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, la prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2010.

2. Principales conventions comptables (suite)

Régimes de rémunération à base d'actions

Le Fonds utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour l'ensemble des parts restreintes et des options sur actions attribuées, comme il est décrit à la note 19, en vertu de laquelle une charge de rémunération est comptabilisée sur la durée d'acquisition des droits de la totalité des attributions de rémunération à base d'actions et, s'il y a lieu, en fonction des meilleures estimations disponibles du résultat des conditions de rendement.

Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date de l'opération. À la date du bilan, les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis aux taux de change alors en vigueur. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont inclus dans le calcul du bénéfice.

Le Fonds s'est également conformé au chapitre 1651, intitulé *Conversion des devises*, pour ses activités nouvellement acquises aux États-Unis. Ce chapitre établit des normes pour la conversion des opérations d'une entité publiante libellées dans une monnaie étrangère et pour la conversion des états financiers d'un établissement étranger qu'une entité publiante incorpore à ses propres états financiers. Les établissements étrangers autonomes dont les activités économiques sont largement indépendantes de la société mère sont comptabilisés selon la méthode du cours de clôture, en vertu de laquelle les actifs et les passifs des filiales libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de la période visée, et les gains ou pertes connexes sont cumulés et présentés à titre de variation nette du gain non réalisé à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes dans les états consolidés du résultat étendu. Les comptes de l'établissement étranger, dont les activités financières et l'exploitation dépendent de la société mère, sont comptabilisés selon la méthode temporelle, en vertu de laquelle les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de la période visée, et les gains ou pertes de conversion liés à ces filiales sont portés au bénéfice net.

Impôts sur les bénéfices

Dans la mesure où le Fonds est un fonds commun de placement aux fins de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est imposable que sur tout montant non attribué aux porteurs de parts, et le passif d'impôt sur les bénéfices relatif aux distributions du Fonds est imposé dans les mains des porteurs de parts. Puisque la quasi-totalité du bénéfice imposable est attribuée aux porteurs de parts, aucune charge d'impôts sur les bénéfices exigibles du Fonds n'a été inscrite dans les états financiers. Le 11 juin 2007, le gouvernement du Canada a pratiquement adopté une loi qui modifie considérablement les règles de l'impôt sur le revenu concernant les fiducies et les sociétés en commandite cotées en Bourse. Plus précisément, les revenus gagnés par ces entités seront imposés de façon similaire au revenu gagné et distribué par une société par actions. La loi s'applique à l'année d'imposition 2007, mais l'application des règles est reportée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour les fiducies cotées en Bourse avant le 1^{er} novembre 2006, selon certaines précisions. Quant au Fonds, seules les différences temporaires qui devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011 sont prises en compte lors de l'établissement de la charge d'impôts.

Le Fonds utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices de ses filiales; pour le Fonds, cette méthode s'applique à partir du 12 juin 2007 pour ce qui est des écarts temporaires qui devraient se résorber à compter du 1^{er} janvier 2011. Selon cette méthode, les écarts temporaires entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante donnent lieu à des actifs ou à des passifs d'impôts futurs. Les impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés uniquement dans la mesure où, de l'avis de la direction, leur réalisation est jugée plus probable qu'improbable. La promulgation de la nouvelle loi n'a pas eu d'incidence considérable sur les états financiers consolidés du Fonds.

2. Principales conventions comptables (suite)

Contrats de location

Les contrats de location sont classés selon leur nature : location-acquisition ou location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui, en substance, transfèrent les avantages et les risques inhérents à la propriété au preneur à bail. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par la composante capital des paiements de location. La composante intérêts théoriques est imputée aux charges.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les principaux points qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la détermination du recouvrement des débiteurs, l'évaluation des actifs incorporels, la perte de valeur des actifs, les prestations de retraite et avantages sociaux complémentaires, les durées de vie utile aux fins de l'amortissement, les impôts futurs, les régimes incitatifs à long terme, la provision pour frais de restructuration et charges spéciales, la juste valeur des instruments financiers et la répartition du prix d'acquisition. Ces estimations sont revues sur une base périodique. Les résultats réels pourraient différer de façon importante des estimations mentionnées ci-dessus.

Entités à détenteurs de droits variables

La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 (la « NOC-15 »), intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (« EDDV »), énonce les principes de consolidation applicables aux EDDV. Ces dernières sont des entités dans lesquelles les actionnaires ne possèdent pas une participation majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'une partie quelconque, incluant les porteurs de titres. La NOC-15 exige la consolidation des EDDV par le principal bénéficiaire (soit la partie qui recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV ou qui assumera la majorité des pertes prévues de celle-ci). Conformément à la NOC-15, le Fonds est considéré comme le principal bénéficiaire de LesPAC et, par conséquent, est consolidé.

Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* et le chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers. Le chapitre 3861 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

En vertu du chapitre 3855, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs financiers disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction et instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture de l'exercice, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales conventions comptables (suite)

Le Fonds a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont mesurés à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans le bénéfice net.
- Les placements autres que temporaires seront classés soit comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et mesurés au coût après amortissement, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et seront évalués à la valeur du marché dans le résultat étendu à chaque date de bilan.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer, les distributions à payer, la dette à long terme, les débentures échangeables et les actions privilégiées sont classés comme autres passifs et sont mesurés au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont composés principalement des honoraires versés aux avocats et aux comptables, des commissions des preneurs fermes et d'autres coûts directement imputables à l'émission des actifs et passifs financiers correspondants. Les coûts de transaction sont capitalisés au coût des actifs et passifs financiers classés comme autres que détenus à des fins de transaction. En raison de l'adoption de cette convention, les coûts de transaction auparavant présentés comme des frais de financement reportés ont été reclassés en diminution de la dette à long terme et des débentures échangeables et, au moment de l'adoption, ont été ajustés d'une réduction de 0,7 M\$, déduction faite des impôts connexes, portée au crédit du déficit du début de l'exercice 2007 pour refléter l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif plutôt que de la méthode de l'amortissement linéaire qui était antérieurement appliquée.

Dérivés non financiers et intégrés

En outre, afin de se conformer au chapitre 3855, le Fonds a réexaminé tous les contrats en vigueur pour repérer les dérivés non financiers ainsi que les dérivés intégrés. Le Fonds a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les dérivés intégrés, comme le permet la norme. Cette mesure n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Couverture

Le Fonds a recours à des dérivés de taux d'intérêt afin de gérer la combinaison des taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme et de gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux émissions futures prévues.

- Couverture de juste valeur

La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains et des pertes attribuables au risque couvert, un montant correspondant étant inscrit dans le bénéfice net. L'instrument de couverture est comptabilisé à la juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le bénéfice net.

- Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur de l'élément de couverture est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est constatée dans les frais financiers. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie sont reclassés dans le bénéfice net de la période ou des périodes au cours de laquelle ou desquelles l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net.

2. Principales conventions comptables (suite)

Au 31 décembre 2006, le montant des gains reportés sur les activités de couverture abandonnées ayant trait aux couvertures de juste valeur a été reclassé dans la dette connexe, tandis que le montant lié aux couvertures de flux de trésorerie a été reclassé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Résultat étendu

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*. Ce chapitre énonce des recommandations à l'égard de l'information à fournir et de la présentation concernant le résultat étendu et ses composantes. Le résultat étendu correspond à la variation de l'avoir des porteurs de parts observée au cours de la période et découlant d'opérations ainsi que d'événements et de circonstances autres que ceux résultant de placements des porteurs de parts ou des distributions versées aux porteurs de parts. Ces opérations et ces événements incluent les gains et les pertes non réalisés par suite des fluctuations de la juste valeur de certains instruments financiers.

Relations de couverture

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Les recommandations donnent de l'information additionnelle par rapport à celles énoncées dans la note d'orientation concernant la comptabilité n^o 13 (la « NOC-13 »), intitulée *Relations de couverture*. Ce chapitre décrit à quel moment et de quelle manière la comptabilité de couverture peut être appliquée, en plus d'indiquer l'information à fournir. La comptabilité de couverture permet de comptabiliser les gains, les pertes, les produits et les charges découlant des instruments financiers dérivés au cours de la même période que ceux découlant de l'élément couvert sous-jacent. Lors de la transition, conformément au chapitre 3865, le gain net reporté lié aux activités de couverture a été reclassé dans la valeur comptable de la dette sous-jacente ou du cumul des autres éléments du résultat étendu (après impôts), s'il y a lieu.

Le tableau suivant présente un sommaire des ajustements apportés au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2007, après l'adoption des nouvelles normes.

Augmentation (diminution) des éléments suivants :

Frais de financement reportés	(30 376) \$
Instruments financiers dérivés – actif	636 \$
Gain net reporté lié aux activités de couverture	(18 963) \$
Dette à long terme	(2 265) \$
Débetures échangeables	(12 516) \$
Passif d'impôts futurs	1 265 \$
Déficit	(537) \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2 202 \$

Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt sur le financement par emprunt. La politique du Fonds consiste à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Le Fonds détermine, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les dérivés utilisés dans ses opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Le Fonds classe généralement les flux de trésorerie liés à ses instruments financiers dérivés de la même manière que les flux de trésorerie liés à l'élément couvert par le dérivé. Habituellement, ils sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

2. Principales conventions comptables (suite)

Modifications comptables

Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté le chapitre 1506, intitulé *Modifications comptables*. Ce chapitre décrit les critères à respecter lors du changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, à l'exception des informations à fournir additionnelles.

Modifications comptables futures

L'ICCA a publié de nouvelles normes comptables :

a) Le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, remplace le chapitre 3062, intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, intitulé *Frais de recherche et de développement*. Diverses modifications ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA* à des fins d'uniformité. Le nouveau chapitre, publié en février 2008, entrera en vigueur pour les états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, le Fonds adoptera les nouvelles normes pour sa période intermédiaire et son exercice s'ouvrant le 1^{er} janvier 2009. Il établit des normes relatives à la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir quant à l'écart d'acquisition, après sa constatation initiale et quant aux actifs incorporels par des entreprises à but lucratif. Les normes portant sur l'écart d'acquisition ne diffèrent pas de celles incluses dans le chapitre 3062 précédent. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre et des modifications sur les états financiers consolidés.

b) *Normes internationales d'information financière*. Le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») prévoit que les PCGR du Canada utilisés par les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront vers les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») au cours d'une période de transition qui se terminera le 1^{er} janvier 2011, date d'entrée en vigueur des IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a annoncé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS à compter de 2011. La date de basculement s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais il y a d'importantes différences quant aux exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation. Par conséquent, le Fonds a élaboré un plan de basculement afin d'adopter ces nouvelles normes selon l'échéancier fixé pour ces nouvelles règles. Une équipe de mise en œuvre a été formée et des conseillers indépendants ont été embauchés afin de former nos employés. Le Fonds a terminé la phase de délimitation de l'étendue et de diagnostic au cours du dernier trimestre de 2008 et se trouve actuellement dans la phase d'analyse des répercussions et de conception. Lors de son analyse comparative des IFRS et des PCGR du Canada, le Fonds a décelé de nombreuses différences. Actuellement, l'incidence sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs ne peut être déterminée ou estimée de façon raisonnable. Le Fonds réévaluera et ajustera continuellement le plan de basculement afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre couvre adéquatement les principaux éléments du plan.

c) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux regroupements d'entreprises pour lesquels l'acquisition aura eu lieu pendant ou après les périodes intermédiaires ou les exercices du Fonds ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre améliore la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets que fournit l'entité publiante dans ses états financiers. Le Fonds n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.

d) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts du Fonds à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre établit les normes pour la préparation des états financiers consolidés. Le Fonds n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation de la participation sans contrôle dans une filiale dans des états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises. Le Fonds n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.

3. Acquisitions d'entreprises

2008

a) Acquisition des activités d'annuaires de TBayTel

Le 19 février 2008, une filiale du Fonds a acquis les activités d'annuaires de TBayTel (« ThunderBay ») pour une contrepartie en espèces de 17,3 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,2 M\$). Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen des fonds en caisse.

ThunderBay publie l'annuaire municipal de Thunder Bay, dont le tirage dépasse 120 000 exemplaires. Cette entreprise fait partie du secteur Annuaires.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de ThunderBay est répartie de la façon suivante :

Actifs incorporels	
Entente de non-concurrence	3 536 \$
Contrats conclus avec des clients	1 270
Relations-clients	3 798
Actifs nets identifiables acquis	8 604
Écart d'acquisition	8 646
Prix d'acquisition	17 250 \$

Contrepartie :

Encaisse	17 050 \$
Coûts de transaction	200
	17 250 \$

b) Acquisition des systèmes de Volt Information Sciences Inc. et de Get It Pages

En août et en septembre 2008, des filiales du Fonds ont acquis toutes les actions en circulation de 613417 Saskatchewan Ltd., laquelle exerce ses activités sous la dénomination de Get It Pages (« Get It Pages »), ainsi que les actifs liés aux annuaires de Volt Information Sciences Inc. en plus de ses activités liées aux annuaires imprimés (collectivement, « Volt ») en retour d'une contrepartie en espèces combinée de 194,9 M\$ (incluant des coûts de 3,4 M\$ liés à l'acquisition). Les acquisitions ont été financées au moyen des fonds en caisse et de facilités de crédit existantes.

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

Get It Pages publie quatre annuaires en Saskatchewan : un pour Battleford, Meadow Lake et ses environs, un pour Prince Albert et ses environs, un pour Yorkton, Melville et ses environs et un pour Estevan, Weyburn et ses environs. Volt fournit pour sa part des systèmes et des services de production et de gestion de bases de données et de numérisation de grandes annonces aux éditeurs d'annuaires et d'autres médias. En outre, le Fonds a acquis de Volt les activités liées aux annuaires imprimés de Data National, un éditeur d'annuaires indépendants dans certains marchés de la côte est et du Sud-Est américains. Cette société exerce des activités liées aux annuaires communautaires imprimés sous la marque de Community Phonebook. Avant l'acquisition, Volt offrait au Fonds des services liés aux systèmes de production d'annonces du Fonds. Le Fonds avait déjà une relation avec Volt, mais l'acquisition n'a pas donné lieu à un gain ni à une perte sur règlement.

Les entreprises acquises sont incluses dans le secteur Annuaires.

Le Fonds a comptabilisé ces acquisitions selon la méthode de l'acquisition et les prix d'acquisition ont été attribués aux actifs nets identifiables acquis selon leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables sous-jacents de Volt et de Get It Pages a été attribuée comme suit :

Actif et passif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 \$
Débiteurs	4 803
Charges payées d'avance	145
Frais de publication reportés	1 647
Actifs d'impôts futurs	2 748
Créditeurs et charges à payer	(9 870)
Produits reportés	(6 059)
Immobilisations	2 277
Actifs incorporels	
Logiciels acquis	100 000
Entente de non-concurrence	2 750
Contrats conclus avec des clients	6 000
Relations-clients	15 000
Marque de commerce	17 000
Actifs nets identifiables acquis	136 512
Écart d'acquisition	58 434
Prix d'acquisition	194 946 \$
Contrepartie :	
Encaisse	191 596 \$
Coûts de transaction	3 350
	194 946 \$

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

2007

a) Acquisition d'Aliant Services d'annuaire

Le 30 avril 2007, le Fonds a acquis les actifs d'Aliant, dans laquelle il détenait déjà une participation de 12,86 %, pour une contrepartie de 331,2 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 3,9 M\$). Avant le 30 avril 2007, le Fonds comptabilisait sa participation de 12,86 % dans Aliant selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Le financement de l'acquisition d'Aliant a été effectué au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit existantes et des fonds en caisse.

Aliant était l'éditeur d'annuaires titulaire des quatre provinces de l'Atlantique et publiait plus de 35 annuaires avec un tirage total de 1,8 million d'exemplaires. Cette entreprise fait partie du secteur Annuaires.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents d'Aliant est répartie de la façon suivante :

Actifs et passifs à court terme	
Débiteurs	8 006 \$
Charges payées d'avance	130
Actif d'impôts futurs	436
Créditeurs et charges à payer	(3 922)
Immobilisations	122
Actifs incorporels	
Entente de non-concurrence et logo	42 500
Contrats conclus avec des clients	27 500
Relations-clients	90 000
Actif d'impôts futurs	4 978
Passifs au titre des prestations constituées	(4 642)
Actifs nets identifiables acquis	165 108
Écart d'acquisition	166 096
Prix d'acquisition	331 204 \$
Contrepartie :	
Encaisse	327 279 \$
Coûts de transaction	3 925
	331 204 \$

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

b) Acquisition de LesPAC

Le 19 avril 2007, le Fonds a acquis une participation de 50 % dans LesPAC pour une contrepartie de 10,6 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,1 M\$). Le financement de l'acquisition de LesPAC a été effectué au moyen des fonds en caisse.

LesPAC.com est le principal site Web généraliste de petites annonces classées au Québec. Cette entreprise fait partie du secteur Médias verticaux.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de LesPAC est répartie de la façon suivante :

Actifs et passifs à court terme	
Débiteurs	775 \$
Charges payées d'avance	54
Créditeurs et charges à payer	(411)
Immobilisations	280
Actifs incorporels	
Marque de commerce	14 000
Entente de non-concurrence	3 800
Contrats conclus avec des clients	300
Part des actionnaires sans contrôle	(10 500)
Passif d'impôts futurs	(2 603)
Actifs nets identifiables acquis	5 695
Écart d'acquisition	4 905
Prix d'acquisition	10 600 \$
Contrepartie :	
Encaisse	10 500 \$
Coûts de transaction	100
	10 600 \$

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

c) Acquisition de Vertical Guides, s.e.c.

Le 31 octobre 2007, le Fonds a acquis Vertical Guides, s.e.c., dans laquelle elle détenait déjà une participation de 50 %, pour une contrepartie de 0,3 M\$. Le financement de l'acquisition de Vertical Guides, s.e.c. a été effectué au moyen des fonds en caisse. Avant le 31 octobre 2007, le Fonds comptabilisait sa participation de 50 % dans Vertical Guides, s.e.c. selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des passifs nets identifiables acquis sous-jacents de Vertical Guides, s.e.c. est répartie de la façon suivante :

Actifs et passifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		491 \$
Débiteurs		70
Créditeurs et charges à payer		(1 403)
Actifs incorporels		
Contrats conclus avec des clients		1 163
Passif d'impôts futurs		(361)
Passifs nets identifiables acquis		(40)
Écart d'acquisition		375
Prix d'acquisition		335 \$

Contrepartie :

Encaisse		335 \$
----------	--	--------

4. Immobilisations

	31 décembre 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	18 050 \$	6 543 \$	11 507 \$
Matériel de bureau en vertu de contrats de location- acquisition	17 609	8 906	8 703
Matériel informatique	38 091	24 250	13 841
Matériel informatique en vertu de contrats de location- acquisition	8 163	3 157	5 006
Autre matériel	6 729	2 940	3 789
Améliorations locatives	44 451	12 446	32 005
Actifs en cours de développement	29 791	-	29 791
	162 884 \$	58 242 \$	104 642 \$

4. Immobilisations (suite)

	31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	18 104 \$	6 168 \$	11 936 \$
Matériel de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	16 097	6 135	9 962
Matériel informatique et logiciels	26 618	14 791	11 827
Matériel informatique et logiciels en vertu de contrats de location-acquisition	8 902	1 534	7 368
Autre matériel	6 439	1 510	4 929
Améliorations locatives	28 866	6 300	22 566
Actifs en cours de développement	57 181	-	57 181
	162 207 \$	36 438 \$	125 769 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'un coût de 2,2 M\$ et un amortissement cumulé de 2,2 M\$ ont été radiés. L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'est chiffré à 23,8 M\$ (19,6 M\$ en 2007).

5. Autres actifs

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Placement	228 \$	3 642 \$
Autres	2 087	970
	2 315 \$	4 612 \$

Le placement dans des actions ordinaires de Call Genie Inc. est classé à titre de placement disponible à la vente et il est comptabilisé à sa juste valeur, les gains ou les pertes connexes non réalisés étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Le Fonds évalue la valeur comptable de son placement dans Call Genie et procède à des tests de dépréciation dans la mesure nécessaire lorsque des événements ou des circonstances particuliers le justifient. Compte tenu du déclin prolongé de la juste valeur du placement, le Fonds a jugé qu'un événement déclencheur nécessitant une évaluation de la recouvrabilité du placement était survenu. À la suite de l'évaluation, le Fonds a conclu que le placement avait subi une perte de valeur de 4,8 M\$ et il a par conséquent réduit la valeur comptable du placement afin de la ramener au niveau de sa juste valeur, puis a transféré la perte non réalisée connexe cumulée dans les autres éléments du résultat étendu au bénéfice net à titre de perte de valeur de 4,8 M\$ sur le placement disponible à la vente pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

6. Actifs incorporels

31 décembre 2008			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce	1 356 002 \$	-	1 356 002 \$
Marque de commerce liée à ADS	24 500	8 167	16 333
Ententes de non-concurrence et logos	643 528	96 530	546 998
Contrats conclus avec des clients	37 148	33 700	3 448
Relations-clients	181 083	172 380	8 703
Noms de domaine	19 050	-	19 050
Noms de domaine liés à ADS	5 700	633	5 067
Logiciels	226 335	79 470	146 865
	2 493 346 \$	390 880 \$	2 102 466 \$

31 décembre 2007			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce	1 336 312 \$	-	1 336 312 \$
Marque de commerce liée à ADS	24 500	4 083	20 417
Ententes de non-concurrence et logos	636 822	68 915	567 907
Contrats conclus avec des clients	430 530	423 688	6 842
Relations-clients	338 225	277 692	60 533
Noms de domaine	19 050	-	19 050
Noms de domaine liés à ADS	5 700	317	5 383
Logiciels	84 462	34 739	49 723
	2 875 601 \$	809 434 \$	2 066 167 \$

Au cours de l'exercice, des actifs incorporels dont le coût est de 580,9 M\$ et un amortissement cumulé de 580,9 M\$ ont été radiés. L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'est chiffré à 162,3 M\$ (206 M\$ en 2007).

7. Écart d'acquisition

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se détaillent comme suit :

	31 décembre 2008		
	Annuaire	Médias verticaux	Total
Solde au début	5 607 359 \$	963 387 \$	6 570 746 \$
Acquisitions d'entreprises et autres (notes 3 et 14)	71 218	-	71 218
Écart de conversion	6 703	-	6 703
Solde à la fin	5 685 280 \$	963 387 \$	6 648 667 \$

	31 décembre 2007		
	Annuaire	Médias verticaux	Total
Solde au début	5 430 493 \$	964 287 \$	6 394 780 \$
Acquisitions d'entreprises et autres (notes 3, 14 et 23)	176 866	(900)	175 966
Solde à la fin	5 607 359 \$	963 387 \$	6 570 746 \$

8. Crédoiteurs et charges à payer

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes fournisseurs	47 936 \$	66 757 \$
Charges à payer relatives à la paye	27 773	46 797
Charges à payer relatives à la publication	11 385	13 949
Intérêts courus	37 684	37 909
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 14)	11 457	-
Autres charges à payer	17 757	12 395
Impôts sur les bénéfices et taxes à la consommation	14 233	14 562
Frais de restructuration et charges spéciales (note 23)	41 059	15 118
	209 284 \$	207 487 \$

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

Le Fonds dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvre la quasi-totalité des employés de GPJ Cie, comme il est décrit à la note 2. Le Fonds dispose de régimes de retraite à prestations déterminées supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants, en plus de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts à la quasi-totalité des employés du Fonds.

La variation des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs ainsi que le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et du montant comptabilisé dans les bilans consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 se présentent comme suit :

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Juste valeur des actifs des régimes au début	476 403 \$	- \$	478 856 \$	- \$
Acquisition d'Aliant	-	-	8 370	-
Rendement réel des actifs des régimes	(60 389)	-	14 418	-
Prestations versées	(37 087)	(2 018)	(25 416)	(2 205)
Transfert du volet à prestations déterminées au volet à cotisations déterminées du régime	(2 049)	-	(1 455)	-
Cotisations de l'employeur	506	2 018	551	2 205
Cotisations des employés	757	-	1 079	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	378 141	-	476 403	-
Obligations au titre des prestations constituées au début	509 287	54 444	507 930	52 972
Acquisition d'Aliant	-	-	11 725	1 287
Coût des services rendus de l'exercice	16 181	1 070	17 041	1 386
Cotisations des employés	757	-	1 079	-
Intérêts débiteurs	28 209	2 536	27 173	2 839
Gains actuariels	(122 909)	(17 953)	(30 245)	(1 835)
Prestations versées	(37 087)	(2 018)	(25 416)	(2 205)
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	394 438	38 079	509 287	54 444
Déficit de capitalisation	(16 297)	(38 079)	(32 884)	(54 444)
Coût non amorti des modifications des régimes ¹	-	(5 502)	-	(6 081)
(Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes non amorti(e)s	(3 015)	(15 304)	25 961	2 006
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(19 312) \$	(58 885) \$	(6 923) \$	(58 519) \$

¹ Une modification des régimes d'avantages complémentaires apportée en 2005 a donné lieu à un gain d'environ 7,5 M\$, qui est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés à ce moment, établie à 13 ans.

Les prestations de retraite et les avantages complémentaires sont comptabilisés dans le passif au titre des prestations constituées dans les bilans consolidés.

Bien que l'ensemble des régimes de retraite ne soient pas entièrement capitalisés à des fins de présentation de l'information financière, les régimes de retraite agréés sont capitalisés conformément aux règlements prescrits applicables en matière de financement régissant les régimes de retraite individuels.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses adoptées pour mesurer les obligations du Fonds en ce qui a trait aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires aux 31 décembre 2008 et 2007 :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Aux 31 décembre				
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation à la fin	7,50 %	7,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Pour les exercices terminés les 31 décembre				
Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	5,50 %	5,50 %	5,25 %	5,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,25 %	-	7,50 %	-
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	16 ans	15 ans	16 ans	16 ans

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant (le « taux tendanciel du coût des soins de santé ») a été fixé à 9,50 % en 2008. Le coût des médicaments est présumé reculer graduellement pour se situer à 4,50 % en 2018 et demeurer à ce niveau par la suite. Le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins dentaires couverts par participant a été fixé à 4,50 % en 2008.

Les taux tendanciels présumés du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants inscrits pour les régimes de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels présumés du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Incidence sur les avantages complémentaires – total pour les coûts des services rendus et les intérêts débiteurs	238 \$	(249) \$
Incidence sur les avantages complémentaires – obligation au titre des prestations constituées	1 505 \$	(1 573) \$

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

Le coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les exercices inclut les composantes suivantes :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008			
	2008		2007	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Coût des services rendus de l'exercice	16 181 \$	1 070 \$	17 041 \$	1 386 \$
Intérêts débiteurs	28 209	2 536	27 173	2 839
Rendement réel des actifs des régimes	60 389	-	(14 418)	-
Gains actuariels	(122 909)	(17 953)	(30 245)	(1 835)
Coût des avantages sociaux avant les ajustements	(18 130)	(14 347)	(449)	2 390
Ajustements pour constater la nature à long terme des coûts des régimes d'avantages sociaux à l'intention des employés :				
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes	(93 933)	-	(20 773)	-
Écart entre l'amortissement annuel et les modifications des régimes	-	(579)	-	(579)
Écart entre l'amortissement annuel et les gains actuariels liés à l'obligation	122 909	17 310	30 245	1 854
Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à prestations déterminées	10 846 \$	2 384 \$	9 023 \$	3 665 \$
Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à cotisations déterminées	2 049	-	1 455	-
Total du coût net au titre des régimes d'avantages sociaux	12 895 \$	2 384 \$	10 478 \$	3 665 \$

Les actifs des régimes se composent principalement de titres canadiens et étrangers, d'obligations de gouvernements et de sociétés, de débiteures et de prêts hypothécaires garantis. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition se présentait comme suit aux 31 décembre :

(en pourcentage – %)	2008	2007
	%	%
Régime de retraite		
Catégories d'actifs dans le Master Trust :		
Encaisse et autres placements à court terme	4	4
Titres de participation cotés en Bourse	50	56
Titres à revenu fixe cotés en Bourse	42	37
En attente du transfert de MTS	4	3

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé d'après les rendements historiques à long terme, les estimations des rendements futurs des placements à long terme et la répartition de l'actif.

Les paiements en espèces versés par le Fonds au titre des régimes d'avantages sociaux futurs et de prestations de retraite à l'intention des employés ont totalisé 2,5 M\$ en 2008 (2,8 M\$ en 2007).

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les titres de participation cotés en Bourse n'incluaient pas directement de parts du Fonds.

La politique de financement du Fonds consiste à verser des cotisations à ses régimes de retraite en se fondant sur diverses méthodes d'évaluation actuarielle, comme le permettent les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite. Le Fonds a la responsabilité de financer adéquatement ses régimes. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les avantages liés aux services futurs.

10. Dette à long terme

31 décembre 2008				
	Montant en capital	Ajustement de juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement reportés	Total
Billets à moyen terme	2 050 000 \$	15 909 \$	(14 539) \$	2 051 370 \$
Facilités de crédit renouvelables	358 700	-	-	358 700
Obligations en vertu de contrats de location- acquisition ¹	13 786	-	-	13 786
	2 422 486	15 909	(14 539)	2 423 856
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	3 807	-	-	3 807
	2 418 679 \$	15 909 \$	(14 539) \$	2 420 049 \$
31 décembre 2007				
	Montant en capital	Ajustement de juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement reportés	Total
Billets à moyen terme	2 050 000 \$	14 894 \$	(16 827) \$	2 048 067 \$
Facilités de crédit renouvelables	72 000	-	-	72 000
Obligations en vertu de contrats de location- acquisition ¹	17 528	-	-	17 528
	2 139 528	14 894	(16 827)	2 137 595
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	4 416	-	-	4 416
	2 135 112 \$	14 894 \$	(16 827) \$	2 133 179 \$

¹ Moins l'intérêt théorique à des taux qui n'excèdent pas 15,6 % (15,6 % en 2007).

Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme ont été émis en diverses séries entre avril 2004 et février 2006. Les modalités de ces billets sont régies par un acte de fiducie daté d'avril 2004.

- Billets de série 1 à 4,57 % pour 450 M\$ échéant le 21 avril 2009 au prix de 99,982 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,57 % capitalisé semestriellement;

10. Dette à long terme (suite)

- Billets de série 2 à 5,71 % pour 300 M\$ échéant le 21 avril 2014 au prix de 99,985 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,71 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 3 à 5,85 % pour 250 M\$ échéant le 18 novembre 2019 au prix établi au pair dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,85 % capitalisé semestriellement.
- Billets de série 4 à 5,25 % d'un montant de 550 M\$ échéant le 15 février 2016 au prix de 99,571 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,31 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 5 à 6,25 % d'un montant de 250 M\$ échéant le 15 février 2036 au prix de 99,514 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,29 % capitalisé semestriellement.
- Billets de série 5 à 6,25 % d'un montant de 100 M\$ échéant le 15 février 2036 au prix de 100,933 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,181 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 6 à 4,65 % d'un montant de 150 M\$ échéant le 28 février 2011 au prix de 99,841 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,686 % capitalisé semestriellement.

Toutes les séries de billets ne sont pas assorties d'une sûreté et sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie, Trader, YPG (USA) Holdings, Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC, relativement au versement du capital et des intérêts.

Facilités de crédit renouvelables

Le Fonds dispose de deux facilités de crédit renouvelables non garanties de premier rang (les « facilités de crédit renouvelables ») totalisant 1 150 M\$, composées des éléments suivants :

- une facilité principale de 700 M\$ (la « facilité principale ») constituée des deux tranches suivantes :
 - une tranche renouvelable de 500 M\$ d'une durée de 364 jours, assortie d'une option de report de deux ans, venant à échéance en mai 2011;
 - une tranche renouvelable de 200 M\$ d'une durée de cinq ans, venant à échéance en mai 2012.
- une facilité renouvelable de 450 M\$ d'une durée de 364 jours, assortie d'une option de report de deux ans venant à échéance en mai 2011 (la « nouvelle facilité renouvelable »).

Au 31 décembre 2008, un montant de 358,7 M\$ avait été prélevé sur la facilité principale. La tranche renouvelable peut être prorogée annuellement, sous réserve du consentement du prêteur. Si elle n'est pas prorogée, tout montant prélevé peut être converti, au gré du Fonds, en un emprunt à terme non renouvelable d'une durée de deux ans. Cette dernière peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise ou servir de garantie pour le programme de papier commercial du Fonds. La facilité principale porte intérêt aux taux des acceptations bancaires, majorés de 0,575 % pour la tranche de 200 M\$ et de 0,625 % pour la tranche de 500 M\$. Ces écarts sont fondés sur une grille d'évaluation.

Le 8 mai 2008, le Fonds a augmenté ses liquidités grâce à une facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang de 250 M\$. La nouvelle facilité de crédit renouvelable comporte une tranche renouvelable de 364 jours assortie d'une option de report de deux ans et venant à échéance en mai 2011. En décembre 2008, le crédit disponible en vertu de cette facilité est passé à 450 M\$. On peut proroger chaque année l'échéance de la tranche renouvelable, sous réserve du consentement des prêteurs. Si l'échéance n'est pas prorogée, toutes les sommes prélevées pourront être converties, au gré du Fonds, en un emprunt à terme non renouvelable de deux ans. La nouvelle facilité de crédit renouvelable peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé sur la nouvelle facilité de crédit renouvelable.

Le Fonds a classé les billets à moyen terme de série 1 venant à échéance en avril 2009 dans la dette à long terme, puisqu'il a l'intention et la capacité de refinancer ces obligations. Au 31 décembre 2008, le Fonds disposait de

10. Dette à long terme (suite)

facilités de crédit renouvelables inutilisées totalisant 791,3 M\$, qui peuvent servir à refinancer les billets à moyen terme de série 1. Les échéances s'échelonnent entre mai 2011 et mai 2012.

Les facilités de crédit renouvelables ne sont pas assorties d'une sûreté et sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie, Trader, YPG (USA) Holdings, Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC, relativement au versement du capital et des intérêts.

Les facilités de crédit renouvelables sont assujetties aux conditions et modalités habituelles, incluant des limites touchant l'affectation en garantie d'actifs sans l'autorisation des prêteurs. Ces facilités sont également assujetties au maintien d'un ratio maximal de la dette sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹ de 4,25 fois et d'un ratio minimal du BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹ par rapport aux intérêts débiteurs sur la dette totale de 3,5 fois.

Au 31 décembre 2008, le Fonds respectait toutes ses clauses restrictives.

Dérivés sur taux d'intérêt

Le Fonds a conclu des dérivés sur taux d'intérêt décrits à la note 24 afin de gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme.

Papier commercial

Les Placements YPG inc. maintiennent un programme de papier commercial (le « programme de papier commercial ») d'une limite autorisée de 500 M\$. Le papier commercial vient à échéance au plus tard 365 jours après la date d'émission. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé dans le cadre du programme de papier commercial.

Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Le Fonds a conclu plusieurs contrats de location avec des tierces parties pour du matériel de bureau ainsi que pour des logiciels. Les obligations en vertu des contrats de location-acquisition sont garanties par une hypothèque mobilière sur le matériel de bureau loué.

¹ Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration et charges spéciales, ajusté à des fins de comparabilité, ce qui élimine la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition visant les acquisitions des actifs de MTS, d'Aliant et de Vertical Guides, s.e.c et tient compte de l'incidence des acquisitions de LesPAC, d'Aliant et de Volt comme si le Fond détenait ces entités depuis le début de chacun des exercices concernés (le « BAIIA ajusté pour les douze derniers mois »).

10. Dette à long terme (suite)

Remboursements futurs

Au 31 décembre 2008, les remboursements de capital et les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition à verser au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Dette à long terme ¹	Contrats de location-acquisition
2009	450 000 \$	4 763 \$
2010	-	4 230
2011	308 700	2 981
2012	200 000	2 395
2013	-	1 336
Par la suite	1 450 000	581
Total des remboursements de capital et des paiements futurs minimaux en vertu de contrats de location	2 408 700	16 286
Moins l'intérêt théorique à des taux qui n'excèdent pas 15,6 %	-	2 500
	2 408 700 \$	13 786 \$

¹ Excluant les débetures échangeables (voir la note 11).

11. Débetures échangeables

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Montant en capital	300 000 \$	300 000 \$
Composante capitaux propres	(12 542)	(12 542)
Accroissement de valeur (note 22)	5 653	3 276
Frais de financement reportés	(7 641)	(10 181)
	285 470 \$	280 553 \$

Le 6 juillet 2006, Les Placements YPG inc. ont émis des débetures subordonnées non garanties échangeables pour un montant en capital de 300 M\$ (les « débetures échangeables »). Les débetures échangeables portent intérêt à un taux de 5,5 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} août 2011. Les débetures échangeables peuvent être échangées en tout temps au gré du porteur contre des parts du Fonds, à un prix d'échange de 20 \$ la part. À compter du 1^{er} août 2009, mais avant le 1^{er} août 2010, les débetures échangeables pourront être rachetées en totalité ou en partie, au gré du Fonds, à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus connexes, pourvu que le cours des parts à la date à laquelle l'avis de remboursement est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 20 \$ la part. Après le 1^{er} août 2010, le Fonds pourra rembourser les débetures échangeables à son gré, en totalité ou en partie, à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus. Le Fonds peut également, à son gré et sous réserve de certaines conditions, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser en totalité ou en partie le capital et les intérêts des débetures échangeables qui doivent être rachetées ou remboursées à l'échéance, par l'émission de parts du Fonds. Le nombre de parts qu'un porteur recevra en échange de chaque débeture échangeable correspondra au nombre obtenu par la division du capital des débetures qui ne sont pas rachetées ni remboursées à l'échéance par 95 % du cours des parts.

L'option de conversion était évaluée à 12,5 M\$ à la date de l'émission et est comprise dans l'avoir des porteurs de parts. La composante passif des débetures échangeables est augmentée de sorte que le passif à l'échéance sera égal au montant en capital.

Un accroissement de 2,4 M\$ (2,2 M\$ en 2007) a été comptabilisé au titre des frais financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

11. Débentures échangeables (suite)

Les débentures échangeables sont garanties inconditionnellement sur une base subordonnée par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie, Trader, YPG (USA) Holdings, Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC, relativement au versement du capital et des intérêts.

12. Actions privilégiées

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actions émises, de séries 1 et 2	500 000 \$	500 000 \$
Composante dérivé	1 586	1 586
Accroissement de valeur (note 22)	(190)	(66)
Frais de financement reportés	(12 324)	(14 282)
	489 072 \$	487 238 \$

a) Série 1

Le 6 mars 2007, Les Placements YPG inc. ont émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série 1 (les « actions de série 1 »), pour un produit net de 291 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 8 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$.

Droits de vote

La totalité des actions de série 1 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 1 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,0625 \$ par action de série 1 chaque année, payables trimestriellement.

Rachat par l'émetteur

À compter du 31 mars 2012, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, racheter au pair les actions de série 1 en totalité ou en partie en échange d'espèces. De même, à compter du 31 mars 2012, mais avant le 31 décembre 2012, Les Placements YPG inc. pourront également, à leur gré, échanger les actions de série 1 en circulation, en totalité ou en partie, contre des parts librement négociables du Fonds. En outre, les actions de série 1 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Les Placements YPG inc. en totalité contre des parts du Fonds à compter du 31 mars 2007 pourvu que tout échange ayant lieu avant le 31 mars 2012 se limite à des circonstances, prévues par la loi ou en fonction d'une ordonnance du tribunal, en vertu desquelles les porteurs d'actions de série 1 ont le droit de voter séparément. Cette option correspond à la définition d'un dérivé intégré conformément aux PCGR et est comptabilisée à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.

Rachat par le porteur

À compter du 31 décembre 2012, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du porteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

12. Actions privilégiées (suite)

b) Série 2

Le 8 juin 2007, Les Placements YPG inc. ont émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série 2 (les « actions de série 2 »), pour un produit net de 193 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 6 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$.

Droits de vote

La totalité des actions de série 2 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 2 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,25 \$ par action de série 2 chaque année, payables trimestriellement.

Rachat par l'émetteur

À compter du 30 juin 2012, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, racheter les actions de série 2 en totalité ou en partie en échange d'espèces, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite. De même, à compter du 30 juin 2012, mais avant le 30 juin 2017, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, échanger les actions de série 2 en circulation, en totalité ou en partie, contre des parts librement négociables du Fonds, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite. En outre, les actions de série 2 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Les Placements YPG inc. en totalité contre des parts du Fonds à compter du 30 juin 2007 pourvu que tout échange ayant lieu avant le 30 juin 2012 se limite à des circonstances, prévues par la loi ou en fonction d'une ordonnance du tribunal, en vertu desquelles les porteurs d'actions de série 2 ont le droit de voter séparément. Cette option correspond à la définition d'un dérivé intégré conformément aux PCGR et est comptabilisée à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.

Rachat par le porteur

À compter du 30 juin 2017, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du porteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

13. Impôts sur les bénéfices

Le tableau qui suit présente un rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi au Canada et des impôts sur les bénéfices inscrits :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Bénéfice avant impôts	540 630 \$	495 189 \$
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada	31,82 %	31,59 %
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	172 028 \$	156 430 \$
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Revenus d'intérêt intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables	(157 176)	(179 739)
Autres	4 725	(3 315)
Dividendes versés non déductibles	7 756	5 476
Amortissement non déductible d'actifs incorporels	5 219	9 275
Incidence fiscale des activités étrangères, montant net	622	-
Incidence des taux futurs promulgués sur les écarts temporaires	(3 051)	(22 485)
Impôt des sociétés minimum	541	1 250
Charge (économie) d'impôts	30 664 \$	(33 108) \$

La charge (l'économie) d'impôts se présente comme suit pour les exercices terminés les :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Exigibles	11 178 \$	5 543 \$
Futurs	18 945	(39 901)
Impôt des sociétés minimum	541	1 250
	30 664 \$	(33 108) \$

13. Impôts sur les bénéfices (suite)

Les actifs (passifs) d'impôts futurs relatifs aux éléments suivants s'établissent comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Frais de financement et frais de rachat reportés	3 388 \$	19 981 \$
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	12 029	41 451
Produits reportés	35 272	32 714
Passifs au titre des prestations constituées	28 897	22 927
Perte nette reportée liée aux activités de couverture	5 772	4 269
Charges à payer	15 129	7 546
Immobilisations et avantages incitatifs relatifs à un bail	4 452	1 266
Actifs incorporels	(157 669)	(169 119)
Passif d'impôts futurs, montant net	(52 730) \$	(38 965) \$

Présentation dans les états financiers aux :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actifs d'impôts futurs à court terme	43 723 \$	65 659 \$
Actifs d'impôts futurs à long terme	20 661	5 018
Passifs d'impôts futurs à long terme	(117 114)	(109 642)
Passif d'impôts futurs, montant net	(52 730) \$	(38 965) \$

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées prospectivement visant à réduire le bénéfice imposable futur de 85,2 M\$ et expirant entre 2009 et 2028. Un actif d'impôts futurs de 12 M\$ a été comptabilisé à l'égard de ces pertes autres qu'en capital.

14. Avoir des porteurs de parts

La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'un nombre illimité de parts peuvent être émises. Chaque part est cessible et représente une participation véritable, indivise et égale, dans toutes les distributions du Fonds tirées soit du bénéfice net, soit des gains en capital nets réalisés (autres que les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de parts qui demandent un rachat), soit d'autres montants, ou dans l'actif net du Fonds en cas de liquidation ou de dissolution du Fonds. Toutes les parts appartiennent à la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges. Les parts émises ne feront pas l'objet d'appels de fonds ou d'évaluations futurs et confèrent un droit de vote à leur porteur pour chaque part entière détenue à toutes les assemblées des porteurs de parts.

	31 décembre 2008	
	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2007	533 188 571	6 321 471 \$
Parts émises	582 688	6 422
Rachat de parts	(15 470 200)	(183 477)
Solde au 31 décembre 2008^{1, 2}	518 301 059	6 144 416 \$

¹ Comprend 10 815 000 parts échangeables de YPG LP (14 000 000 en 2007) émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de Trader Media Corp. (« TMC »), lesquelles sont incluses dans l'avoir des porteurs de parts puisqu'elles respectent les critères de l'abrégié CPN-151 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*.

² Comprend 4 497 126 parts restreintes (2 379 931 en 2007) émises en vertu du régime de parts restreintes.

14. Avoir des porteurs de parts (suite)

	31 décembre 2007	
	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2006	532 067 956	6 305 850 \$
Parts émises	1 120 615	15 621
Solde au 31 décembre 2007 ^{1,2}	533 188 571	6 321 471 \$

¹ Comprend 10 815 000 parts échangeables de YPG LP (14 000 000 en 2007) émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de Trader Media Corp. (« TMC »), lesquelles sont incluses dans l'avoir des porteurs de parts puisqu'elles respectent les critères de l'abrégé CPN-151 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*.

² Comprend 4 497 126 parts restreintes (2 379 931 en 2007) émises en vertu du régime de parts restreintes.

Bons de souscription

	31 décembre 2007	
	Nombre de bons de souscription	Montant
Solde au 31 décembre 2006	12 500 000	6 250 \$
Échus	(12 500 000)	(6 250)
Solde au 31 décembre 2007	–	– \$

Le 22 août 2006, le Fonds a émis 25 000 000 de parts assorties composées de 25 000 000 de parts et de 25 000 000 de demi-bons de souscription. Chaque demi-bon de souscription a été émis au prix de 0,25 \$ pour un produit total de 6,3 M\$. Chaque bon de souscription donnait le droit au porteur d'acheter une part du Fonds au prix de 17,50 \$. Les bons de souscription sont venus à échéance le 14 décembre 2007 sans avoir été exercés. À cette date, la valeur attribuée aux bons de souscription a été reclassée dans le surplus d'apport.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 mars 2008, le Fonds a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») quant à son avis d'intention de procéder à une offre de rachat de ses parts dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX, du 2 avril 2008 au 1^{er} avril 2009, conformément aux règles applicables de la TSX.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le Fonds peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 25 millions de ses parts en circulation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds avait racheté 15 470 200 de ses parts aux fins d'annulation, pour un coût total de 133,6 M\$, y compris les frais de courtage, à un prix moyen de 8,63 \$ la part. Un montant de 11,5 M\$, représentant 1 789 600 parts rachetées pendant les trois derniers jours de décembre et réglées en janvier, est compté dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2008. La valeur comptable moyenne de ces parts s'est établie à 11,86 \$ la part. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des parts, chiffré à 49,9 M\$, a été crédité au surplus d'apport.

Exercice des options

Durant l'exercice, les détenteurs d'options ont exercé 582 688 options (1 120 615 en 2007) à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 2,3 M\$ (4,4 M\$ en 2007). Ces options ont été exercées et échangées contre 582 688 actions de Les Placements YPG inc. (1 120 615 en 2007), lesquelles ont été automatiquement échangées contre 582 688 parts (1 120 615 en 2007) du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une valeur moyenne attribuée d'environ 11,02 \$ l'action (13,94 \$ en 2007) et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP. Cette opération a donné lieu à une augmentation de 4,1 M\$ (11,2 M\$ en 2007) de l'écart d'acquisition.

15. Distributions aux porteurs de parts

La politique de distribution du Fonds consiste à distribuer ses liquidités disponibles en tenant compte du rendement réel et prévu de ses activités, des montants pour assurer le service de la dette, des dépenses en immobilisations au titre de l'investissement de maintien, des impôts et d'autres éléments que nous estimons prudent de prendre en compte. Le Fonds a pour objectif de réduire progressivement son ratio de distribution au cours de la période allant de 2007 à 2010 et d'offrir la flexibilité nécessaire au financement des impôts en espèces à compter de 2011, une fois les modifications de règles fiscales mises en vigueur par le gouvernement fédéral du Canada, le 22 juin 2007.

Les distributions en espèces sont payables mensuellement aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et payées le quinzième jour du mois suivant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a déclaré des distributions totales aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables de 599,9 M\$ (582 M\$ en 2007), ou de 1,1467 \$ la part (1,0966 \$ la part en 2007).

16. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu se compose des éléments suivants :

	31 décembre 2008
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices ¹	(162) \$
Pertes non réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2 767)
Gains non réalisés à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	12 060
Solde au 31 décembre 2008	9 131 \$
<hr/>	
	31 décembre 2007
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices ¹	1 993 \$
Perte non réalisée sur le placement disponible à la vente	(1 361)
Solde au 31 décembre 2007	632 \$

¹ Le gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de périodes antérieures sera transféré au bénéfice net sur la durée de la dette sous-jacente, laquelle arrivera à échéance en mai 2011, en février 2016 et en février 2036.

17. Participation dans des coentreprises

Au 31 décembre 2006, le Fonds détenait une participation de 12,86 % dans Aliant, une société en nom collectif. Le Fonds détenait par ailleurs une participation de 50 % dans Vertical Guides, s.e.c. Au cours de 2007, le Fonds a acquis la tranche résiduelle de 87,14 % d'Aliant et la tranche résiduelle de 50 % de Vertical Guides, s.e.c. (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Avant ces acquisitions, la quote-part du Fonds dans les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie figurant dans les états financiers consolidés d'Aliant et de Vertical Guides, s.e.c. s'établissait comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
États des résultats	
Produits	4 753 \$
Charges d'exploitation	3 870
Amortissement	5
Revenus d'intérêt	(14)
	3 861
Bénéfice net	892 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
États des flux de trésorerie	
Fonds liés aux :	
Activités d'exploitation	260 \$
Activités de financement	(2 419)
Activités d'investissement	2
	(2 157) \$

18. Bénéfice par part

Le tableau suivant présente le bénéfice net et le nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part et du nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part	523 444 129	530 604 504
Effet dilutif des options	571 432	1 334 557
Effet dilutif des parts restreintes ¹	4 014 311	2 227 859
Effet dilutif des actions privilégiées de série 1	32 505 350	19 665 919
Effet dilutif des actions privilégiées de série 2	21 670 233	8 237 085
Effet dilutif des débetures échangeables	32 505 350	24 479 804
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part	614 710 805	586 549 728

¹ Sur le versement de 200 %, y compris les parts restreintes non attribuées.

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Bénéfice net	509 227 \$	527 709 \$
Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	15 465	14 431
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	12 625	11 191
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	9 416	5 747
Bénéfice net ajusté au titre de l'effet dilutif	546 733 \$	559 078 \$

Les parts échangeables de YPG LP émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de TMC décrites à la note 14 ci-dessus sont comprises dans le nombre de parts au titre du bénéfice de base et dilué par part.

19. Régimes de rémunération à base d'actions

Les régimes de rémunération à base d'actions du Fonds comprennent le régime de parts restreintes ainsi qu'un régime d'options sur actions.

Régime de parts restreintes

Le 30 août 2004, YPG LP a établi, par l'intermédiaire de son associé commandité YPG GP, le régime de parts restreintes de GPJ Cie (le « Régime ») pour favoriser la détention de parts, améliorer la capacité de GPJ Cie d'attirer, de motiver et de retenir le personnel clé, récompenser les participants pour un rendement exceptionnel et la croissance des distributions en espèces du Fonds qui y est associée, et concilier les intérêts des participants et des porteurs de parts du Fonds.

19. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

En vertu du Régime, YPG GP, à titre d'associé commandité de YPG LP, peut attribuer aux administrateurs et aux employés admissibles une rémunération incitative correspondant à un montant fixe en espèces ou à un nombre fixe de parts; cette rémunération incitative est utilisée par le dépositaire du plan pour acquérir des parts du Fonds de revenu Pages Jaunes sur le marché libre de la Bourse de Toronto (les « parts restreintes »). Les droits d'acquisition de ces parts restreintes attribuées sont tributaires d'un critère de temps ou de rendement établi par YPG GP. Les droits d'acquisition des parts restreintes liées au critère de temps ne prendront effet que 36 mois après la date de détermination du montant de rémunération incitative, tandis que les droits d'acquisition des parts restreintes liées au critère de rendement ne prendront effet que 36 mois après, soit la date de détermination du montant de rémunération incitative, soit la date à laquelle le Conseil aura confirmé l'atteinte des cibles de rendement visées, selon la dernière des éventualités à survenir. Le Conseil déterminera, au plus tard le 31 octobre de l'exercice suivant la fin de la période d'évaluation du rendement, si la condition d'acquisition des droits liée au rendement a été remplie. Si la condition d'acquisition des droits liée au rendement n'a pas été remplie, les parts qui y sont associées sont confisquées et s'annulent automatiquement.

Les distributions en espèces attribuées aux employés et aux administrateurs à l'égard de toutes les parts restreintes sont réinvesties dans des parts restreintes additionnelles et les droits deviennent acquis selon les modalités de l'attribution en vertu de laquelle les parts restreintes sont payées. Les distributions en espèces attribuées aux administrateurs indépendants à l'égard de toutes les parts restreintes ne sont pas réinvesties dans des parts restreintes additionnelles et sont versées conformément aux modalités de l'attribution en vertu de laquelle les parts restreintes sont payées. À moins que le participant ne donne des directives différentes, le dépositaire du plan doit, à l'acquisition des droits des parts restreintes, vendre les parts restreintes du participant sur le marché libre de la Bourse de Toronto et remettre au participant le produit net de la vente, après déduction des impôts connexes et d'autres frais s'y rapportant.

Au licenciement motivé ou à la démission d'un participant, toutes les parts restreintes non acquises sont confisquées et s'annulent. Au départ à la retraite, à la cessation d'emploi, au décès ou à la déclaration d'invalidité de longue durée d'un participant, l'acquisition des parts restreintes liées au critère de temps est déterminée au prorata du cycle de rendement complété et de la période de 36 mois. Toutes les parts restreintes liées au rendement non acquises à la date du départ à la retraite, de la cessation d'emploi, du décès ou de la déclaration d'invalidité à long terme du participant sont confisquées et s'annulent à cette date.

Les parts restreintes sont assorties de clauses prévoyant l'accélération de l'acquisition des droits dans certains cas.

Avant le 1^{er} janvier 2006 (attributions avant 2006), les employés qui recevaient des parts en vertu du Régime se voyaient attribuer, en proportions égales, des parts liées à des critères de temps et de rendement. Au cours des exercices 2006 à 2008, YPG LP a attribué des parts restreintes à des employés clés, lesquelles sont liées, entre 2008 et 2010, à des critères de rendement seulement, et a également attribué des parts restreintes à des administrateurs indépendants de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP, lesquelles sont liées à des critères de temps uniquement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 998 841 parts restreintes ont été attribuées (650 166 en 2007) pour un montant de 11,3 M\$ (8,8 M\$ en 2007), à une valeur de marché moyenne de 11,35 \$ (13,57 \$ en 2007). À l'exclusion des attributions avant 2006 et des parts restreintes attribuées aux administrateurs, le nombre de parts restreintes dont les droits sont acquis pourrait potentiellement atteindre le double du nombre actuel de parts restreintes attribuées si le rendement réel atteint le niveau maximal déterminé dans les objectifs. Par conséquent, un montant de 19,8 M\$ (15,4 M\$ en 2007) a servi à l'acquisition de 1 742 404 parts restreintes (1 214 243 en 2007) du Fonds sur le marché libre de la Bourse de Toronto. Ces parts sont détenues dans un compte de garantie bloqué afin d'offrir un versement maximal de 200 %, sous réserve d'un ajustement au moment de l'acquisition des droits. De plus, un montant de 4,3 M\$ (2,3 M\$ en 2007) a été réinvesti dans l'acquisition de 471 223 parts restreintes (154 564 en 2007) à même le produit des distributions sur les parts restreintes détenues en mains tierces. Ces parts comprennent les 230 725 parts restreintes (70 867 en 2007) représentant la tranche d'où provient le versement de 200 %.

19. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		
	Nombre de parts restreintes	
	Attributions avant 2006	Attributions de 2006 à 2008
En cours au début	69 915	1 167 613
Attribuées	-	998 841
Acquises	(68 163)	(16 168)
Confisquées	(2 271)	(168 822)
Distributions en espèces réinvesties	519	239 979
En cours à la fin	-	2 221 443
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	-	1,63 année

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007		
	Nombre de parts restreintes	
	Attributions avant 2006	Attributions en 2006 et en 2007
En cours au début	204 437	515 012
Attribuées	-	650 166
Acquises	(122 160)	-
Confisquées	(23 329)	(70 295)
Distributions en espèces réinvesties	10 967	72 730
En cours à la fin	69 915	1 167 613
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	0,24 année	1,56 année

Au 31 décembre 2008, 227 652 parts restreintes n'avaient pas été attribuées à un salarié en particulier (107 275 en 2007) et 2 048 031 parts restreintes (1 035 128 en 2007) représentaient la tranche offrant un versement de 200 %. Une charge de rémunération totale de 8,8 M\$ (9,4 M\$ en 2007) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

Options sur actions

Salariés participants

Avant la création du Fonds, des options ont été consenties à certains employés, leur permettant d'acheter des actions ordinaires de Les Placements YPG inc. Les employés qui participent à un régime d'actions se sont vu attribuer des options, en proportion égale selon les critères d'acquisition en fonction d'une période de temps ou en fonction du rendement. Les employés qui ne participaient pas au régime d'actions se sont vu octroyer seulement des options fondées sur le rendement. Les options fondées sur une période de temps pouvaient être exercées à raison de 20 % à 33 $\frac{1}{3}$ % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les trois à cinq années suivant la date d'attribution. Les options fondées sur le rendement pouvaient être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution de chacune des cinq années suivant la date d'attribution dans la mesure où GPJ Cie a atteint des cibles de rendement précises. Au 31 décembre 2007, GPJ Cie avait atteint les cibles de rendement fixées au moment de la mise en place du régime d'options sur actions et toutes les options fondées sur le rendement ont pu être entièrement exercées en 2008.

19. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	977 600	3,92 \$
Exercées	(582 688)	3,92
En cours à la fin	394 912	3,92 \$
Pouvant être exercées à la fin	394 912	3,92 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	2 055 300	3,92 \$
Exercées	(1 120 615)	3,92
Annulées	(16 274)	3,92
Réinscription	59 189	3,92
En cours à la fin	977 600	3,92 \$
Pouvant être exercées à la fin	419 737	3,92 \$

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions au 31 décembre 2008 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	Options en cours	Options pouvant être exercées	
			Moyenne pondérée du prix d'exercice	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix d'exercice
3,92 \$	394 912	3,54 années	3,92 \$	394 912	3,92 \$

La charge de rémunération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 de néant (0,4 M\$ en 2007) a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats. Aucune option n'a été attribuée à des salariés ni à des non-salariés depuis la création du Fonds.

20. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation de l'actif et du passif d'exploitation :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Débiteurs	(19 473) \$	(35 902) \$
Charges payées d'avance	(2 359)	(594)
Frais de publication reportés et autres actifs	(15 374)	(21 954)
Créditeurs et charges à payer	(19 528)	2 508
Produits reportés	2 800	13 681
	(53 934) \$	(42 261) \$

Renseignements supplémentaires :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Intérêts payés	136 415 \$	134 483 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées	22 750 \$	15 836 \$
Impôts sur les bénéfices et sur le capital payés	23 306 \$	3 255 \$
Acquisitions d'immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition	773 \$	10 713 \$
Ajouts aux immobilisations inclus dans les créditeurs et charges à payer	6 459 \$	7 467 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
Encaisse	10 254 \$	5 186 \$
Placements à court terme	14 800	48 089
	25 054 \$	53 275 \$

21. Engagements et éventualités

a) Au 31 décembre 2008, le Fonds avait des engagements en vertu de divers contrats de location pour des locaux et du matériel et des obligations d'achat en vertu d'ententes de distribution à long terme aux termes desquels le total des paiements ainsi que ceux à verser au cours des cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

2009	47 723 \$
2010	23 214
2011	20 756
2012	19 550
2013	18 015
Par la suite	74 434
	203 692 \$

Certains contrats de location prévoient des avantages incitatifs pour des améliorations locatives. Ces avantages incitatifs sont comptabilisés dans les crédits reportés et totalisent 26,1 M\$. Ces avantages incitatifs sont portés en réduction de la dépense de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire.

b) Le Fonds a quatre conventions de services de facturation et de recouvrement. La date d'échéance de la convention de services de facturation et de recouvrement conclue avec Bell est le 25 janvier 2011, mais une période de renouvellement automatique de trois ans est prévue, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. La convention avec TELUS comprend des périodes de renouvellement automatique successives de un an. Le Fonds peut mettre fin à cette convention en tout temps sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 60 jours. La convention avec MTS Allstream Inc. vient à échéance le 2 octobre 2016, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, jusqu'à un maximum de trente ans, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. Le Fonds peut mettre fin à cette convention en tout temps sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours. La convention conclue avec Bell Aliant vient à échéance le 30 avril 2017, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. Le Fonds peut mettre fin à cette convention en tout temps sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours.

En vertu de conventions de publication conclues avec Bell Canada, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, GPJ Cie produit des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques pour chacune de ces sociétés afin de leur permettre de respecter leurs obligations en matière de réglementation. La convention de publication et de distribution pages blanches conclue avec Bell Canada continuera d'être en vigueur jusqu'à la dernière des éventualités suivantes : la résiliation ou l'expiration des obligations de non-concurrence de Bell Canada et la fin de toutes les exigences réglementaires obligeant Bell Canada à publier ou à distribuer des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques, sauf si elle est résiliée avant, conformément à ses modalités. La convention de publication conclue avec TELUS est en vigueur pour une période de trente ans, sauf si elle est résiliée avant, conformément aux clauses de la convention. La convention de publication et de distribution d'annuaires conclue avec MTS Allstream Inc. est en vigueur jusqu'à la première des éventualités suivantes : trente ans à compter du 2 octobre 2006 ou la fin de toutes les exigences réglementaires obligeant MTS Allstream Inc. à publier des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques. La convention de publication et de distribution d'annuaires conclue avec Bell Aliant est en vigueur jusqu'à la plus tardive des éventualités suivantes : i) l'expiration de l'entente de non-concurrence ou ii) la fin de toutes les exigences réglementaires obligeant Bell Aliant à publier des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques.

GPJ Cie a également conclu plusieurs autres conventions avec Bell Canada, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, concernant l'utilisation de renseignements tirés des inscriptions et des marques de commerce pour la publication d'annuaires. Si GPJ Cie manque de façon importante à ses obligations en vertu des conventions de publication susmentionnées et que, par conséquent, ces dernières sont résiliées conformément à leurs modalités, ces autres conventions conclues avec Bell Canada, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant pourront également être résiliées.

21. Engagements et éventualités (suite)

c) Le Fonds a conclu des ententes d'impression d'annuaires avec ses imprimeurs visant l'impression, la reliure et la livraison d'annuaires alphabétiques, classés et combinés ainsi que d'autres publications. Le Fonds a aussi conclu des ententes de distribution. Ces ententes prendront fin entre 2009 et 2020.

d) Le Fonds fait l'objet de diverses réclamations et poursuites qui ont été engagées contre lui dans le cours normal des activités. Des provisions au titre de certaines de ces réclamations sont prévues et incluses dans les créditeurs et charges à payer selon la meilleure estimation de la direction quant à leur issue éventuelle. La direction est d'avis que le règlement de ces questions en attente ou en cours n'aura vraisemblablement pas d'incidence négative importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ni sur les flux de trésorerie du Fonds.

22. Frais financiers, montant net

Les principales composantes des frais financiers du Fonds s'établissent comme suit :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Intérêts sur les billets à moyen terme	107 501 \$	108 702 \$
Intérêts sur les facilités de crédit renouvelables	4 281	1 108
Intérêts sur les débetures échangeables, déduction faite de l'accroissement de valeur	16 500	16 526
Intérêts sur le papier commercial	3 969	5 071
Commission d'engagement et autres frais financiers, montant net	1 948	600
Autres crédits liés aux instruments financiers dérivés	(200)	(2 712)
Amortissement des frais de financement reportés	7 186	5 824
Accroissement de valeur lié aux débetures échangeables (note 11)	2 377	2 233
Accroissement de valeur des actions privilégiées (note 12)	(124)	(66)
Perte (gain) de change	(1 177)	75
	142 261 \$	137 361 \$

23. Frais de restructuration et charges spéciales

Dans le cadre de l'acquisition d'ADS, de Trader, de MTS et d'Aliant, le Fonds a comptabilisé des provisions de 25,8 M\$, de 38,7 M\$, de 8,3 M\$ et de 0,9 M\$, respectivement, au titre des frais de restructuration et des charges spéciales. Dans le cadre de l'acquisition de Volt, le Fonds a comptabilisé une provision de 6,5 M\$ US (6,9 M\$ CA) au titre des frais de restructuration et des charges spéciales. Le Fonds a adopté des plans officiels visant à intégrer et à restructurer les entreprises acquises. Par conséquent, le Fonds a constitué des provisions à l'égard de la cessation d'emploi prévue de certains employés des entreprises acquises qui exerçaient des fonctions déjà remplies au sein de sa structure actuelle ainsi qu'à l'égard d'autres mesures de restructuration des activités des entreprises acquises. Les autres charges spéciales sont constituées essentiellement des coûts liés à la résiliation de baux ou de contrats particuliers auxquels le Fonds a l'intention d'apporter des modifications ou de mettre fin, ainsi que des coûts liés à la mise hors service des plateformes technologiques existantes à la suite de l'intégration des activités de l'entreprise acquise. Les passifs liés à ces coûts ont initialement été pris en compte dans le montant net des actifs identifiables acquis sous-jacents. Au cours de 2007, le Fonds a révisé ses estimations initiales relatives aux provisions liées à certaines acquisitions. En conséquence, la répartition des prix d'achat a été révisée, ce qui s'est traduit par une diminution de l'écart d'acquisition de 9,7 M\$ avant impôts connexes de 3,1 M\$.

23. Frais de restructuration et charges spéciales (suite)

Au cours du quatrième trimestre de 2008, le Fonds a comptabilisé des charges non récurrentes d'un montant de 36,2 M\$ liées à une réorganisation interne, à une réduction de l'effectif, à la résiliation de certains engagements contractuels, à l'accélération des changements apportés au processus d'affaires dans les centres d'appels, à la cessation de publications dont le rendement n'était pas satisfaisant, à la fermeture de certains centres de marketing ainsi qu'à d'autres éléments. Des coûts radiés totalisant 3,6 M\$ et n'ayant aucune incidence sur la provision pour frais de restructuration et charges spéciales sont inclus dans les frais de restructuration et charges spéciales de 36,2 M\$.

Le tableau suivant présente les provisions liées aux activités de restructuration et aux charges spéciales :

	Frais de restructuration	Autres charges spéciales	Total
Solde au 31 décembre 2006	26 605 \$	13 449 \$	40 054 \$
Provision liée à l'acquisition d'Aliant	452	425	877
Fonds utilisés en 2007 :			
Encaisse	(13 277)	(2 816)	(16 093)
Provision liée aux acquisitions comptabilisées à titre de réduction de l'écart d'acquisition ¹	(8 499)	(1 221)	(9 720)
Solde au 31 décembre 2007	5 281 \$	9 837 \$	15 118 \$
Provision liée à la restructuration	27 098	5 509	32 607
Provision liée à l'acquisition de Volt	5 496	1 374	6 870
Fonds utilisés en 2008 :			
Encaisse	(6 621)	(6 915)	(13 536)
Solde au 31 décembre 2008	31 254 \$	9 805 \$	41 059 \$

¹ L'écart d'acquisition a été réduit par la reprise de la provision liée à l'acquisition de MTS et de Trader pour un montant de 6,6 M\$, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices s'y rapportant de 3,1 M\$.

24. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement de l'incapacité éventuelle d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations contractuelles. Le Fonds est exposé au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux instruments financiers dérivés. La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale du Fonds.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie peut être réduit de façon importante si ces actifs financiers sont confiés à des contreparties solvables. La situation des contreparties est examinée de façon continue pour évaluer tout changement.

L'octroi de crédit à des clients par le Fonds nécessite passablement de jugement. Le Fonds a mis en place des contrôles internes visant à atténuer le risque de crédit, y compris une politique de crédit officielle gérée par son service du crédit. Les nouveaux clients, les clients qui augmentent leurs dépenses liées à la publicité selon un certain niveau et les clients qui ne respectent pas les conditions de paiement sont soumis à un processus particulier d'examen et d'approbation.

24. Gestion des risques financiers (suite)

La direction du Fonds est d'avis que son exposition à une concentration du crédit relatif aux débiteurs est limitée en raison de sa clientèle diversifiée et nombreuse, dont les activités sont réparties dans plusieurs secteurs et régions. Aucun client ne représente à lui seul 1 % ou plus des produits, et aucun débiteur associé à un client donné ou à un agent de commercialisation agréé n'excède 5 % du solde total des débiteurs à aucun moment au cours de la période.

Bell Canada (« Bell »), TELUS Communications Inc. (« TELUS »), MTS Allstream Inc. et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (« Bell Aliant ») fournissent au Fonds des services de recouvrement auprès des clients relativement aux annonceurs qui sont aussi leurs clients. À ce titre, les clients leur versent des sommes pour le compte du Fonds. Le Fonds assume le risque lié au recouvrement final de ces créances.

La provision pour créances douteuses et les débiteurs échus sont examinés par la direction à chaque date du bilan. Le Fonds met alors à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque client, en tenant compte de l'historique de recouvrement des débiteurs échus antérieurs. Les débiteurs sont radiés lorsqu'ils sont considérés comme non recouvrables.

Compte tenu de leur échéance respective, le classement par échéance des débiteurs était le suivant au 31 décembre 2008 :

À court terme	142 968 \$
En souffrance depuis moins de 180 jours	81 963
En souffrance depuis plus de 180 jours	24 855
Débiteurs	249 786 \$

Les débiteurs du Fonds sont déclarés après déduction d'une provision de 40,4 M\$ au 31 décembre 2008. Les variations de la provision pour créances douteuses sont les suivantes :

		31 décembre 2008
Solde au début		35 848 \$
Créances douteuses, déduction faite des recouvrements		30 714
Radiations		(26 113)
Solde à la fin		40 449 \$
		31 décembre 2007
Solde au début		25 542 \$
Créances douteuses, déduction faite des recouvrements		28 746
Radiations		(18 440)
Solde à la fin		35 848 \$

En outre, le Fonds est exposé à un risque de crédit si l'une des contreparties à ses instruments financiers dérivés ne s'acquitte pas de ses obligations. Il prévoit toutefois qu'elles s'en acquitteront puisqu'elles sont des institutions financières bien établies bénéficiant d'excellentes cotes de solvabilité.

24. Gestion des risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Les taux d'intérêt sur la facilité bancaire, les émissions de papier commercial ainsi que la trésorerie et les placements à court terme de Les Placements YPG inc. se fondent généralement sur le taux des acceptations bancaires canadiennes. Au 31 décembre 2008, un montant net de 183,6 M\$, incluant l'incidence des instruments financiers dérivés décrits ci-dessous, était exposé aux fluctuations des taux à court terme. Selon cette exposition au risque au 31 décembre 2008, une augmentation présumée de 0,5 point de pourcentage du taux des acceptations bancaires aurait une incidence négative de 0,2 M\$ sur le bénéfice net trimestriel, tandis qu'une diminution présumée de 0,5 point de pourcentage aurait un effet favorable d'un même montant. Le Fonds est également exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme liés au refinancement des dettes à leur échéance. Le taux d'intérêt sur les nouvelles émissions de titres d'emprunt à long terme sera établi selon le taux en vigueur au moment du refinancement et dépendra également de la teneur des nouveaux titres d'emprunt émis. Le Fonds gère le risque de taux d'intérêt au moyen d'un calendrier équilibré des échéances des titres d'emprunt et d'une combinaison d'obligations à taux d'intérêt fixes et variables et il utilise des dérivés de taux d'intérêt s'il y a lieu.

Le Fonds a recours à des contrats dérivés pour gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur la dette à long terme et pour gérer le risque de taux d'intérêt dans les émissions prévues de titres de créance.

Le 8 avril 2008, le Fonds a mis fin à deux swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal de 75 M\$ chacun, totalisant 150 M\$, pour un produit brut de 3,2 M\$ équivalant à la valeur comptable de ces instruments financiers dérivés à cette date. Ces swaps de taux d'intérêt avaient été conclus initialement en février 2006 afin de convertir les taux d'intérêt fixes des billets à moyen terme de série 6 en taux d'intérêt variables. Le produit brut de 3,2 M\$ a été reporté et sera amorti sur la durée de la dette sous-jacente.

En octobre 2008, le Fonds a conclu des opérations visant des contrats à terme de gré à gré sur obligations qui totalisaient 100 M\$ dans le but de bloquer de facto le taux de cinq ans du gouvernement du Canada sur une tranche du refinancement à long terme prévu. Ces contrats sont arrivés à échéance en décembre 2008 et portaient intérêt à des taux variant de 2,73 % à 2,77 %. En décembre 2008, le Fonds a mis fin à ces contrats à terme de gré à gré sur obligations, ce qui a entraîné une perte de 2,7 M\$. La perte a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et sera portée au bénéfice net sur la durée de la dette sous-jacente, laquelle arrivera à échéance en mai 2011.

En octobre 2008, le Fonds a également conclu des swaps sur taux d'intérêt variable-fixe afin de fixer le taux sur sa dette à taux variables au taux des acceptations bancaires canadiennes. Le Fonds paiera un taux d'intérêt fixe de 2,25 % et recevra un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur un montant de 150 M\$ entre le 3 novembre 2008 et le 3 mai 2009, montant qui passera à 300 M\$ du 3 mai 2009 jusqu'au 5 janvier 2010. Au 31 décembre 2008, les swaps sur taux d'intérêt respectaient les critères de la comptabilité de couverture.

Risque de change

Le Fonds exerce des activités aux États-Unis, et il est exposé au risque de change lié à diverses opérations libellées en devises. Le risque de change sur opérations découle principalement d'opérations commerciales futures libellées en devises dans une monnaie qui n'est pas la monnaie de fonctionnement de l'unité d'exploitation du Fonds prenant part à l'opération. Le Fonds est exposé aux fluctuations du dollar américain, mais l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu exposés aux fluctuations du dollar américain est négligeable.

24. Gestion des risques financiers (suite)

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est défini comme l'exposition du Fonds au risque qu'il soit incapable de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Fonds gère le risque d'illiquidité par l'intermédiaire de la gestion de sa structure du capital et l'effet de levier financier décrit à la note 25, intitulée « Informations à fournir concernant le capital ».

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers et des montants en capital connexes :

	Paielements exigibles pour les périodes se terminant les 31 décembre			
	Total	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette à long terme ^{1,2}	2 708 700 \$	1 058 700 \$	200 000 \$	1 450 000 \$
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition ²	13 786	9 856	3 548	382
Actions privilégiées ²	500 000	-	300 000	200 000
Total	3 222 486 \$	1 068 556 \$	503 548 \$	1 650 382 \$

¹ Incluant les débetures échangeables.

² Montant en capital.

Le 31 décembre 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 25,1 M\$. Ce montant ne comprend aucun investissement dans du papier commercial adossé à des actifs. En plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, Les Placements YPG inc. pourraient émettre des billets additionnels pour un montant de 500 M\$ en vertu de leur programme de papier commercial et avoir accès à un montant additionnel de 291,3 M\$ en vertu de leurs facilités de crédit renouvelables. Par contre, si aucun billet n'est émis en vertu du programme de papier commercial, Les Placements YPG inc. pourraient avoir accès au montant total de 791,3 M\$ disponible en vertu des facilités de crédit renouvelables.

Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre deux parties agissant en toute liberté, selon les marchés actuels relatifs aux instruments comportant le même risque, la même valeur en capital et la même échéance. La juste valeur estimative est calculée en fonction de la valeur actuelle et d'autres techniques d'évaluation au moyen de taux reflétant ceux que le Fonds pourrait alors obtenir sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et une échéance similaires.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des facilités de crédit renouvelables correspond environ à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement classé comme disponible à la vente, des débetures échangeables et des actions privilégiées est évaluée en fonction des cours du marché des actions à la date du bilan.

La juste valeur des billets à moyen terme et des instruments financiers dérivés est établie à l'aide des taux en vigueur sur le marché à la date du bilan fournis par les institutions financières pour des instruments financiers similaires.

Ces estimations dépendent dans une large mesure des hypothèses formulées, entre autres, à l'égard du montant et de l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs ainsi que des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque.

25. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir une structure du capital diversifiée et un calendrier équilibré des échéances;
- assurer le maintien d'une structure du capital suffisamment souple pour financer des activités, des distributions aux porteurs de parts et des dépenses en immobilisations, de même que pour appuyer la stratégie de croissance externe;
- disposer de liquidités appropriées en tout temps.

Les objectifs, les politiques et les procédures du Fonds en matière de gestion du capital n'ont pas changé depuis le dernier exercice.

Le Fonds assure un suivi et gère activement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des objectifs susmentionnés par suite de changements qui touchent la conjoncture économique et en fonction des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

Afin de mesurer son effet de levier financier, le Fonds a principalement recours au ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹. Le Fonds a aussi recours à d'autres mesures financières pour surveiller son effet de levier financier, notamment le ratio de la dette nette et des actions privilégiées sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹, le ratio de couverture des charges fixes et le ratio de la dette nette sur la capitalisation.

Le capital du Fonds comprend la dette nette, ainsi que les actions privilégiées et l'avoir des porteurs de parts, répartis de la façon suivante :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 054 \$	53 275 \$
Billets à moyen terme	2 051 370	2 048 067
Débiteures échangeables	285 470	280 553
Facilités de crédit renouvelables	358 700	72 000
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	13 786	17 528
Dette à long terme incluant la tranche à court terme	2 709 326	2 418 148
Dette nette (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)	2 684 272	2 364 873
Actions privilégiées	489 072	487 238
Dette nette et actions privilégiées (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)	3 173 344	2 852 111
Avoir des porteurs de parts	5 561 492	5 786 180
Capitalisation totale, y compris les actions privilégiées	8 734 836 \$	8 638 291 \$
Dette nette sur la capitalisation totale	30,7 %	27,4 %
Dette nette et actions privilégiées sur la capitalisation totale	36,3 %	33,0 %

	Pour l'exercice terminé le	
	31 décembre 2008	31 décembre 2007
BAIIA ajusté pour les douze derniers mois ¹	940 630 \$	884 134 \$
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois ¹	2,9	2,7

¹ Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration et charges spéciales, ajusté à des fins de comparabilité, ce qui élimine la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition visant les acquisitions des actifs de MTS, d'Aliant et de Vertical Guides, s.e.c. et tient compte de l'incidence des acquisitions de LesPAC, d'Aliant et de Volt comme si le Fonds détenait ces entités depuis le début de chacun des exercices concernés (le « BAIIA ajusté pour les douze derniers mois »).

26. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des conventions qui comprennent certaines caractéristiques correspondant à la définition de garantie en vertu de la recommandation de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA, intitulée *Informations à fournir sur les garanties*, et qui sont habituelles dans l'industrie.

Le Fonds a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses fiduciaires et cadres supérieurs, qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les fiduciaires et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt du Fonds. Le Fonds a souscrit une assurance responsabilité, dont il est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de LesPAC et de Volt, le Fonds a conclu des conventions en vertu desquelles il convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, coûts et charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part du Fonds à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'il pourrait devoir verser aux contreparties.

27. Information sectorielle

Les secteurs isolables du Fonds sont des unités d'exploitation stratégiques qui offrent des produits différents. La direction a établi que le Fonds exerce ses activités dans deux secteurs isolables : Annuaire et Médias verticaux. Le secteur Annuaire exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'aux guides spécialisés. Le secteur Médias verticaux exerce des activités liées à des publications imprimées et à des sites Web segmentés par sujet ou par domaine d'intérêt. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles utilisées dans les états financiers consolidés. Le Fonds ou le responsable principal de l'exploitation analyse le rendement de ses secteurs d'exploitation en fonction de leur bénéfice d'exploitation, lequel n'est pas une mesure du rendement reconnue par les PCGR. Cependant, la direction utilise cette mesure du rendement pour évaluer le rendement opérationnel de ses secteurs isolables.

Les tableaux suivants présentent un résumé des principales données financières par secteur :

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		
	Annuaire ¹	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	1 376 036 \$	320 677 \$	1 696 713 \$
Charges d'exploitation	551 528	212 479	764 007
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration et charges spéciales	824 508	108 198	932 706
Amortissement	157 376	28 689	186 065
Frais de restructuration et charges spéciales	24 068	12 157	36 225
Bénéfice d'exploitation	643 064 \$	67 352 \$	710 416 \$

27. Information sectorielle (suite)

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007		
	Annuaire	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	1 294 548 \$	329 876 \$	1 624 424 \$
Charges d'exploitation	522 147	228 117	750 264
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	772 401	101 759	874 160
Amortissement	179 227	46 357	225 584
Bénéfice d'exploitation	593 174 \$	55 402 \$	648 576 \$

	31 décembre 2008		
	Annuaire ¹	Médias verticaux	Données consolidées
Actifs incorporels	1 768 649 \$	333 817 \$	2 102 466 \$
Écart d'acquisition	5 685 280 \$	963 387 \$	6 648 667 \$
Total de l'actif	7 971 215 \$	1 395 004 \$	9 366 219 \$

	31 décembre 2007		
	Annuaire	Médias verticaux	Données consolidées
Actifs incorporels	1 733 192 \$	332 975 \$	2 066 167 \$
Écart d'acquisition	5 607 359 \$	963 387 \$	6 570 746 \$
Total de l'actif	7 865 549 \$	1 399 963 \$	9 265 512 \$

¹ Les résultats des activités aux États-Unis (YPG (États-Unis) Holdings, Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC.'s) sont compris dans le secteur Annuaire. Par conséquent, un montant de 12,3 M\$ au titre des produits est inclus dans l'exercice terminé le 31 décembre 2008. L'attribution des produits aux pays est fondée sur la situation géographique du client. Le secteur Annuaire comprend également un écart d'acquisition de 63 M\$ et des immobilisations de 2,2 M\$ liés aux activités aux États-Unis au 31 décembre 2008.

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2008	2007
Acquisitions d'immobilisations¹		
Annuaire	25 732 \$	36 711 \$
Médias verticaux	17 456 \$	48 094 \$
Acquisitions d'actifs incorporels¹		
Annuaire	100 \$	73 \$
Médias verticaux	- \$	20 \$

¹ Ces montants représentent les dépenses globales liées aux acquisitions d'immobilisations, payées ou non.

28. Chiffres correspondants

Le Fonds a reclassé dans les actifs incorporels la valeur comptable nette des logiciels de 49,8 M\$ comptabilisée en 2007, composée d'un coût de 84,5 M\$ et d'un amortissement cumulé de 34,7 M\$, auparavant classée dans les immobilisations, ainsi que tous les autres chiffres connexes. D'autres chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

29. Événement postérieur

Le 21 janvier 2009, Trader a annoncé qu'une entente stratégique avait été conclue avec Dealer.com, un important fournisseur de solutions de marketing en ligne destinées au secteur automobile, dont le siège social est situé à Burlington, au Vermont. L'entente commerciale exclusive à long terme permettra aux clients canadiens servis par la marque AutoTrader^{MC} de Trader d'accéder aux solutions en ligne de Dealer.com. Simultanément à l'entente, Trader a acquis une participation de 20 % dans Dealer.com pour 35 M\$ US, assortie d'une option lui permettant d'augmenter sa participation dans la société fermée au fil du temps.